

ATTIJARI BANK INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS au 30/09/2007

	(Mt. en milliers de dinars)				
	<u>du 01/07/07</u> <u>au 30/09/2007</u>	<u>du 01/07/2006</u> <u>au 30/09/2006</u>	<u>au</u> <u>30/09/2007</u>	<u>au</u> <u>30/09/2006</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2006</u>
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	47 492	36 226	132 811	116 410	154 899
Intérêts et revenus assimilés	32 806	26 106	91 267	87 275	119 915
Commissions (en produits)	8 320	7 119	24 193	20 515	27 260
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	6 324	2 875	16 647	8 023	7 102
Revenus du portefeuille d'investissement	42	126	704	597	622
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	17 688	17 606	54 946	53 993	73 418
Intérêts encourus et charges assimilées	17 688	17 606	54 946	53 993	73 418
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0	0	0	0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	29 804	18 620	77 865	62 417	81 481
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	97	644	903	1 515	1 186
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	15 608	11 292	43 450	36 686	51 834
Frais de personnel	10 900	8 887	31 087	27 484	39 526
Charges générales d'exploitation	4 707	2 405	12 363	7 364	12 308
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			330 592	261 625	278 939
Portefeuille Titres Commercial			283 941	170 686	227 926
Portefeuille Titres d'Investissement			46 650	90 939	51 013
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			1 583 919	1 714 762	1 514 601
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			1 728 727	1 741 142	1 730 657
Dépôts à vue			549 630	506 714	486 386
Comptes d'épargne			632 182	573 705	591 203
Bons de caisse			148 809	143 540	151 235
Comptes à terme			142 606	125 333	136 316
Certificats de dépôts			169 000	318 435	298 500
Autres dépôts			86 500	73 415	67 017
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			117 460	129 124	128 909
10) CAPITAUX PROPRES			102 729	146 943	99 965

N.B : Les chiffres relatifs au 30/06/2007, ont été modifiés suivant la situation définitive auditée par les commissaires aux comptes.

COMMENTAIRES / INDICATEURS 2007 TRIMESTRE 3

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés aux 30 septembre 2007 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnés.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoirs maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 septembre 2007. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 septembre 2007 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007. Les charges courus et non échus sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 septembre 2007 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

L'activité d'ATTIJARI BANK, au cours des neufs premiers mois 2007, a été marquée par une évolution du chiffre d'affaires de 16,4 Millions de dinars, soit 14,1 % et du produit net bancaire de 15,4 Millions de dinars représentant 24,7 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette évolution résulte des gains réalisés sur le portefeuille titres commercial et les opérations financières + 8,6 Millions de dinars et des commissions + 3,7 Millions de dinars.

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 28,6% auxquelles s'ajoutent les dépenses concernant le programme de transformation de la banque et son système d'information 3,5 Millions de dinars.

Durant la même période, les dépôts de la clientèle ont baissé de 0,7%. Cette légère diminution s'explique par la régression des certificats de dépôts - 47% contre une progression des dépôts à vue + 8,5 % et de l'épargne + 10,2%.

Les crédits à la clientèle ont enregistré une baisse de 7,6% par rapport à fin septembre 2006.